

Recyclage MED 1

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat MED 1 doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage**.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité et être titulaire du certificat à recycler.

Programme :

1. L'UV-PSC 1 sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » telle que définie dans un arrêté du 24 juillet 2007. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

Nombre d'heures : 6 heures.

2. L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois modules :

- HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes ;

- HPR 2 : hygiène

- HPR 3 : prévention de risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).

Nombre d'heures : 1 heure.

3. L'UV-AMMCT 1, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1,

Nombre d'heures : 1 heure.

Nombre total d'heures : 8 heures.

Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.